



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

Paris, le

*Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des mobilités et des recrutements interministériels*

Note à

Liste des destinataires in fine

Nos réf. :

Affaire suivie par : Patrick Terrier

Patrick.terrier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 75 70 - **Fax :**

Courriel : rm2.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : mobilité au « fil de l'eau » pour les postes de catégories ABC (sauf postes à enjeux) – campagnes 2023

PJ :

Annexe 1 : calendrier

Annexe 2 : procédure de publication des postes

Annexe 3 : procédure de gestion des candidatures

Annexe 4 : note technique RenoiRH

Annexe 5 : PM104, notice d'utilisation et liste des pièces justificatives à envoyer à l'appui d'une demande de priorité légale

Annexe 6 : liste des pièces demandées pour une demande de détachement

Annexe 7 : fiche de poste type RenoiRH

Annexe 8 : fiche de recommandations pour la rédaction des offres d'emploi

Je vous prie de trouver ci-joint, les consignes concernant le fil de l'eau ABC campagnes 2023. Des points d'attention et des nouveautés sont mis en exergue ci-dessous.

L'année 2023 se caractérise par de forts besoins de recrutements. **Les services doivent calibrer les ouvertures de postes afin d'assurer la pleine utilisation de leurs dotations en ETPT**, sous contrôle des responsables de zone de gouvernance. Les difficultés de recrutement compte-tenu de la dynamique forte sur le marché de l'emploi et les vacances frictionnelles induites sont à prendre en compte dans ce bon calibrage.

Des efforts doivent être conduits **dans tous les services pour rédiger les offres d'emploi de façon plus attractive**. Des recommandations figure en annexe 8, et seront complétées progressivement sur l'espace intranet [RH/mobilités concours et recrutement/recruter](#)

Comme en 2022, pour fluidifier le plus possible le processus, **la mobilité au fil de l'eau ABC reprendra dès le 30 mai**. Pour les candidats internes au moins, cette publication doit permettre une prise de poste au 1^{er} septembre 2023. **Seuls les postes vacants avec certitude au 1^{er} septembre peuvent être proposés** (cf. annexe 2).

Expéditeur
Adresse Arche Paroi Sud – 92055 La Défense
Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Nouveautés 2023

Possibilité de chevauchement

Dans le cas général, il est demandé d'attendre la fin de la publication précédente avant de republier un poste, ce qui peut occasionner une rupture de publication de quelques jours. A titre expérimental, pour des postes pour lesquels il n'y a aucune candidature pouvant convenir, le RZGE peut autoriser la publication sur une autre campagne alors que la publication précédente n'est pas tout à fait finie. Par exemple, un poste publié du 4 juillet au 3 août à la campagne n°1 pourra être republié dès le 1^{er} août à la campagne n°3. Si une candidature de dernière minute se manifeste jusqu'au 31 juillet inclus, le poste ne devra pas être republié. Dès lors que le poste est republié, les candidatures seront toutes étudiées selon le calendrier de la campagne 3, y compris celles reçues dans les premiers jours du mois d'août avant la fin la campagne n°1.

PEP devient « Choisir le service public »

Courant avril 2023, le site de la PEP a migré vers le site www.choisirleservicepublic.gouv.fr; lequel est devenu le site sur lequel les offres d'emploi seront publiées et consultées, en plus du site ministériel du recrutement à visée davantage interne.

Durée minimale ou maximale pour certains postes

L'arrêté du 6 janvier 2023 prévoit que certains emplois sont désormais soumis à une durée spécifique d'occupation (3 ans minimum ou 8 ans maximum). Sur les offres d'emploi correspondant à un des types d'emploi limitativement énumérés dans l'arrêté, vous devez mentionner l'application d'une durée d'occupation pour le poste concerné. Une phrase type est proposée en annexe 2.

Prise en charge transmis par les BRH sur Gaudi

Toute pièce nécessaire à la prise en charge d'un agent doit désormais être récupérée par le service d'accueil auprès du service employeur d'origine ou de l'administration d'origine pour être ensuite déposée dans Gaudi à destination du bureau de gestion ou PSI concerné.

Le bureau des mobilités et des recrutements interministériels (SG/DRH/D/RM2) est votre interlocuteur unique au sein de la DRH sur ce dossier, pour la publication des postes et la gestion des candidatures.

L'Adjoint au sous-directeur du recrutement et de la mobilité

Philippe MARCASSUS

Liste des destinataires :

Monsieur le chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- SG/DRH/CRHAC (pour l'administration centrale)
- SG/DRH/P/PPS (pour les services techniques centraux, COM)
- SG/SPES/ACCES 3 (pour les écoles)

Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D)

Monsieur le chef du service de gestion (SG/DRH/G)

Madame la sous-directrice des personnels administratifs et maritimes (SG/DRH/G/PAM)

Monsieur le sous-directeur des personnels techniques, de recherche et contractuels (SG/DRH/G/TERCO)

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs

- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de la mer (DM)
- Direction générale de la mer de Guyane
- Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD)
- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDETS, DDETSPP)
- Direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Grands Ports Maritimes (GPM)

Pour information :

Messieurs les inspecteurs généraux

- Monsieur l'inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Monsieur l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM)